



Groupe de Travail GT9b
« Infrastructures linéaires et réseaux »
Département des Landes

Type de document	Relevé des échanges
Commission consultative ou Groupe de travail	GT9b – R1
Date de la réunion	14 Juin 2010
Lieu de réunion	Conseil Général 40 – Mont de Marsan
Diffusion	<ul style="list-style-type: none"> • Participants • Site internet des GPSO

Ordre du jour

- Présentation des principes de la Concertation en Etape 2
- Définition des objectifs et du planning de l'Etape 2 ainsi que l'enjeu de ce groupe de travail
- Présentation de la méthode évolutive de définition des rétablissements avec le niveau de détail des études (exemples et illustrations)
- Méthodes de contribution et délais

Consultation des cartes au 1/25000è des enjeux Humains

- **Liste des invités**

- A'LIÉNOR
- ASF Direction Opérationnelle de l'Infrastructure Ouest
- Communauté d'Agglomération du Grand Dax
- Communauté d'Agglomération du Marsan
- Communauté de communes du Pays de Roquefort
- Communauté de communes du Pays Morcenais
- Communauté de communes du Pays Tarusate
- Communauté de communes du Seignanx
- Communauté de communes Maremne Adour Côte Sud
- Conseil Général des Landes
- Conseil Général du Gers
- Conseil Régional Aquitaine
- DFCI Landes
- Direction Départemental du Territoire et de la Mer Landes
- Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Aquitaine
- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Aquitaine
- Fédération Départementale des Chasseurs des Landes
- FFRANDONNEE COMITE DEPARTEMENTAL DES LANDES
- LES AMIS DE LA TERRE DES LANDES
- ONCFS - Service Départementale (40)
- RTE Aquitaine
- Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine Landes
- Service départemental d'incendie et de secours
- Syndicat des sylviculteurs du Sud Ouest
- TIGF

- **Liste des invités présents**

- Communauté d'Agglomération du Grand Dax
- Communauté d'Agglomération du Marsan
- Communauté de communes du Pays de Roquefort
- Communauté de communes du Seignanx
- Communauté de communes Maremne Adour Côte Sud
- Conseil Général des Landes
- DFCI Landes
- Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Aquitaine
- Service départemental d'incendie et de secours
- Syndicat des sylviculteurs du Sud Ouest
- Jean Michel Uhaldeborde – Garant de la concertation
- Laisser Gourby Vivant (non invité mais présent)

- **Liste des animateurs**

- Daniel COZ – Réseau Ferré de France
- Joël HILLAIREAU – Groupement ISA

- **Documents distribués en séance :**

- Tableau de renseignement à compléter pour les rétablissements de voiries et de réseaux.

- **Documents consultés en séance :**
 - Cartes thématiques des enjeux humains sur fond de plan 1/25.000 avec mention du périmètre des études, et du fuseau retenu au comité de pilotage du 31 mai 2010.

- **Documents préalablement envoyés en séance :**
 - Note sur le programme d'études et de concertation 2010-2011
 - Note d'aide à l'élaboration des principes de rétablissement et de voisinage
 - Note vos contributions comment RFF les analyse et les prend en compte

Description de la présentation

Daniel COZ (RFF) introduit la réunion :

- tous les grands gestionnaires de réseaux ont été invités à ce groupe de travail
- 3 notes ont été envoyées préalablement à cette réunion : « Etudes et concertation », « principes d'élaboration des rétablissements », « Méthode de contribution ».
- Un compte rendu des échanges et des conclusions sera rédigé et diffusé aux participants.

1- Présentation des principes des études et de la concertation en étape 2

Le cycle des itérations entre les études et la concertation démarre par la production des hypothèses de tracé.

Les avis sont donnés par les commissions consultatives (composés des élus des collectivités, du conseil général et régional, sous l'égide du préfet)

Les comités territoriaux (composés des co-financeurs du projet, de RFF et du préfet) examinent ces avis et propose au comité de pilotage des décisions.

Les décisions sont prises par le comité de pilotage (composé de l'Etat, de RFF et des conseils régionaux)

2- Présentation des objectifs de l'étape 2 (Avant Projet Sommaire)

3- Présentation du groupe de travail « Infrastructures linéaires et réseaux »

4 - Programme de la concertation

5 - Propositions de rétablissement

Eté 2010 : Identification de l'ensemble des voiries et réseaux existants, de leur gestionnaire, ainsi que des projets en cours (en précisant leur niveau de maturation) : actualisation des données préalablement acquises lors de la première étape et augmentation de la précision de celles-ci.

Octobre 2010 : premiers principes de rétablissement proposés sur la base des hypothèses de tracé. Certains rétablissement sont déjà envisagés (flèches pleines) d'autres sont à discuter (flèches en tirets).

Janvier 2011 : sur la base du tracé pressenti, les rétablissements envisagés sont étudiés et représentés. Certains rétablissements peuvent encore rester à l'étude (raboutement vers une autre voirie, ou création d'un ouvrage).

Mai 2011 : finalisation des études de rétablissements pour les intégrer au tracé qui sera proposé aux commissions consultatives.

6 - Présentation d'exemples

- Les voiries peuvent être rétablies ou rabattues. Les itinéraires de circulations peuvent donc être modifiés, ces points sont travaillés lors des aménagements fonciers (remembrement).
- Photo aérienne : Les rétablissements sont fréquents et il peut exister des voiries de rabattement entre deux ouvrages de franchissement.
- Passage grande faune : la fréquence et l'implantation de ces ouvrages est étudiée avec les fédérations de chasse et les experts en déplacement de la grande faune.
- Jumelage : des dispositifs de protection sont nécessaires entre les infrastructures pour éviter la pénétration de chargement ou de véhicules sur la ligne nouvelle. En fonction de la distance et de la différence d'altitude entre les infrastructures, les dispositifs de protection peuvent varier.

7 - Méthode de contribution

Pour le 16 juillet 2010 : Demande d'actualisation aux gestionnaires de réseau (réseaux existants et en projet) afin de les prendre en compte dans les hypothèses de tracé.

Pour octobre 2010 : demande aux gestionnaires de s'exprimer sur les modalités de rétablissements.

RFF indique que le rétablissement des voiries en pont route, et de manière perpendiculaire à la voie est souvent préférable tant pour l'insertion des ouvrages que pour l'aspect économique.

Février 2011 : concertation sur les propositions de rétablissement.

8 - Documents mis à disposition par RFF suite à la réunion

RFF enverra le fuseau de 1000m environ sous format numérique aux participants afin de l'appliquer sur les cartes des gestionnaires de réseau.

Les cartes présentées sont à la disposition des gestionnaires de réseau sous format numérique pour parfaire le travail d'échanges de données.

Points marquants et conclusions

Daniel COZ (RFF) attire l'attention des participants sur :

- L'enjeu des rétablissements dans le projet de la ligne nouvelle.
- L'importance des échanges avec les gestionnaires de réseaux. Dont les contributions seront prises en compte, autant que possible, pour les tracés futurs.
- Les délais de contribution : 16 juillet 2010 pour le recensement des réseaux et octobre pour les demandes particulières des gestionnaires de réseaux.
- L'enjeu du risque incendie en zone forestière est très marquée dans les Landes et fera l'objet d'une étude approfondie d'itinéraires de circulation pour les services d'urgence

RFF est à la disposition des gestionnaires de réseaux pour faire des réunions bilatérales pour examiner des points particuliers si nécessaire.

ECHANGES AU COURS DE LA REUNION

Entité	Propos	Nature	Réponse de RFF en séance	Nature
Conseil Général 40	Qui sera le gestionnaire des rétablissements créés, et qui finance les rétablissements ?	Q	RFF finance les rétablissements de réseaux au titre des GPSO. La réalisation des travaux peut être confiée au gestionnaire dans certain cas (notamment les grands réseaux de transport de type électrique, gazoducs, oléoduc etc...) ou faite dans le cadre des travaux de la ligne nouvelle (réseau de distribution). Les ouvrages d'arts sont réalisés par RFF. RFF proposera des conventions aux gestionnaires de voiries pour assumer l'entretien et la maintenance des ouvrages d'art qui porte leur voirie rétablie.	R
DFCI	Les DFCI sont constitués d'exploitants et de propriétaires forestiers bénévoles et peuvent difficilement prendre à leur charge la maintenance des ouvrages d'art à destination du monde forestier ou agricole.	Q	RFF indique que la ligne nouvelle provoque un effet de coupure et que pour le limiter, il y aura lieu de prévoir des aménagements fonciers pour éviter le scindement des exploitations agricoles ou sylvicoles.	R
DFCI	Il faudra que les DFCI disposent des projets de rétablissements pour évaluer s'il est nécessaire de prévoir des aménagements fonciers ou pas.	R	Le projet des rétablissements des pistes DFCI sera proposé sur la base de l'analyse des DFCI existantes	
Conseil Général 40	Peut-on avoir une idée du nombre de rétablissement par km et savoir comment va se gérer la continuité des rétablissements par rapport à ceux réalisés avec l'A65 ?	Q	En moyenne, il y a 1 ouvrage par kilomètre. La densité est en général plus élevée dans les zones denses en habitation et est plus faible dans les zones agricoles ou sylvicoles. Les voiries rétablies par l'A65 le seront aussi dans le cadre des GPSO.	R
RFF	RFF indique que la LGV nécessite une alimentation depuis le réseau RTE à très haute tension (400 kV ou 225 kV) et recherche des solutions alimentation aérienne ou enterrée le long de la LGV. Des sous stations électriques seront probablement implantées dans la zone de Roquefort et de Pontonx.	P		
DFCI	Est-ce qu'une alimentation électrique se fera depuis le poste RTE de Begaar ?	Q	Ce poste peut éventuellement être le point de départ d'une alimentation. Les études d'alimentation électrique sont en cours.	R

**Groupe de Travail « Infrastructures linéaires et réseaux »
Département des Landes**

Conseil Général 40	Existera-t-il un réseau fibre optique le long de la LGV ? Si oui, est-il possible de le partager ?	Q	Des fibres optiques sont nécessaires pour transporter les informations et des communications radio, et assurer le relais entre les pylônes GSMR qui seront disposés le long des lignes nouvelles. Les pylônes GSMR peuvent être mutualisés avec les opérateurs de téléphonie mobile. L'infrastructure ferroviaire intègre des caniveaux techniques recevant des artères de fibre optique. Si un opérateur souhaite développer un réseau local, il pourra demander son raccordement à cette dorsale nationale de fibre optique.	R
DRAAF	Combien y aura-t-il de mât GSMR et quelle sera leur hauteur ?	Q	L'interdistance moyenne entre les mâts est comprise entre 3 et 5 km, la hauteur peut atteindre 35m. La répartition des mâts GSMR est fonction de la topographie, de la hauteur des forêts, du tracé de la ligne...	R
Conseil Général 40	Suite à la tempête Klaus, il existe une forte politique d'enfouissement des lignes électriques	O	L'enfouissement de la très haute tension est très difficile à réaliser et est très coûteuse. Par ailleurs, au droit des franchissements de cours d'eau, le passage dans les tabliers des ponts rail sera étudié spécifiquement.	R

Abréviations :

Nature des propos : O = Objection, Opinion / R = Remarque / S = Souhait / Q = Question

Nature des réponses : PE = Promesse d'engagement pour le futur / PC = Prise en compte / RU = Réponse ultérieure